

# Pourquoi la communauté chrétienne a été la cible d'un attentat en Syrie

**Terrorisme** L'attaque contre une église à Damas, dimanche dernier, a fait 25 morts. Il visait surtout à déstabiliser le pouvoir en place, selon une spécialiste du pays.

**Anne-Sylvie Sprenger**  
Protestinfo

L'attentat, commis dimanche dernier, contre une église au cœur de Damas ravive les craintes des chrétiens syriens. Ironie du sort, ils doivent aujourd'hui attendre leur protection du nouveau gouvernement de transition présidé par Ahmed al-Chareh, ancien combattant plus ou moins repentant de l'État islamique puis d'Al-Qaïda.

Pour la spécialiste de la Syrie Anna Poujeau, chargée de recherche en anthropologie politique et religieuse pour le compte du CNRS et basée à Beyrouth, cet attentat marque un tournant dans l'histoire du pays. Et place le nouveau pouvoir face à son plus grand défi, à savoir la protection des minorités religieuses. Explications.

**À vos yeux, cet attentat était-il prévisible?**

En tous les cas, on savait que des menaces pesaient sur ces nouvelles autorités. Celles-ci proviennent d'une part du reste des fidèles d'Assad, mais également des fractions islamistes les plus radicales. Le pouvoir a mis des choses en place pour éviter de telles actions, comme des barrages et des contrôles à la recherche d'armes. En janvier, les services de renseignement avaient d'ailleurs annoncé avoir déjoué un attentat dans un mausolée chiite. Dans ce contexte, cet attentat n'est donc hélas pas complètement extravagant.

**Vous parlez des autorités, mais c'est quand même un lieu particulier qui a été visé: une église.**

Mardi, en effet, l'attentat a été revendiqué par le groupe Saraya Ansar al-Sunna, une faction sunnite extrémiste peu connue, créée au début de l'année. Certes, son discours est très classique: il décrit les chrétiens comme des infidèles qui ne devraient pas avoir le droit de vivre en Syrie. Mais son but premier est bien de déstabiliser le pouvoir. Les attaques contre les minorités religieuses (chrétiens, Druzes, Alaouites) sont le talon d'Achille des autorités: elles peuvent re-



L'attentat qui a touché l'église Saint-Élie, à Damas en Syrie, a fait 25 morts et 63 blessés. AFP

**«Cet attentat marque sans aucun doute un point de bascule: il place les autorités devant un grand test face à la menace islamiste.»**

**Anna Poujeau**  
Chargée de recherche en anthropologie politique et religieuse pour le CNRS

mettre en cause leur légitimité vis-à-vis de leurs soutiens étrangers.

**S'attaquer aux minorités, serait-ce également une manière de s'attacher les faveurs de l'opinion publique?**

C'est une façon de créer le chaos. Or, quand on veut provoquer la dissension parmi la population, rien de tel, dans la région, que de jouer sur la corde religieuse. On l'a vu en avril quand un message audio qui insultait le prophète a été attribué à un chef druze. Bien que fausse, l'accusation s'est répandue massivement sur les réseaux sociaux et a dégénéré en de violents affrontements confessionnels. Plusieurs dizaines de morts du côté des Druzes ont été rapportées.

**Les tensions interreligieuses se sont-elles radicalisées depuis la chute du régime?**

La situation est différente pour chaque minorité. Collectivement, les Alaouites sont identifiés comme ayant été du côté du régime Assad, soit du côté des oppresseurs. Pour beaucoup, s'en prendre à cette minorité est donc justifié au re-

gard des crimes passés. On l'a vu lors des massacres sur la côte syrienne, début mars, qui ont fait plus de 2000 morts. Les Druzes et les chrétiens sont largement plus minoritaires. Les Druzes détiennent un territoire homogène, alors que les chrétiens sont dispersés un peu partout en Syrie, en zones rurales comme urbaines. Par ailleurs, contrairement aux Druzes et aux Alaouites, les chrétiens ne se sont jamais armés en tant que milices. Ils n'ont aucune force militaire propre.

**Comment les chrétiens ont-ils vécu la chute du régime Assad?**

Depuis l'arrivée au pouvoir d'Achmed al-Chareh, les chrétiens, comme la grande majorité de la population, sont soulagés d'en avoir fini avec ce régime. Tous ont vécu quatorze ans d'une guerre absolument terrible. Tou-

tefois, ils connaissent la coloration islamiste de ces nouvelles autorités, et cela suscite forcément des inquiétudes. Les chrétiens adoptent donc une position attentiste, avec des craintes qui se réveillent dès qu'il y a des rumeurs sur les réseaux sociaux disant que les maillots de bain et l'alcool seront bientôt interdits. Ils l'entendent comme une attaque contre leur mode de vie, la preuve qu'ils sont indésirables.

**Les nouvelles autorités ont promis de respecter les minorités religieuses. Qu'en est-il?**

Les fêtes de Pâques ont précisément été un test en la matière. J'étais alors à Damas. Les chrétiens ont pu célébrer sans aucune difficulté. Leurs quartiers étaient hautement sécurisés et les agents de la sûreté ont été perçus comme très respectueux. Cela confirmait le discours officiel, affirmant que leur liberté religieuse continuerait d'être garantie. Certes, il y a pu avoir des jeunes qui sont allés casser des bouteilles dans un magasin d'alcool ou autre. Mais je n'ai constaté aucune volonté politique visant à restreindre leur liberté.

**Et face à cet attentat, la réponse des autorités a-t-elle été à la hauteur?**

L'attentat a immédiatement été condamné et les autorités ont promis de traduire en justice les responsables. Pour autant, lors des funérailles, le patriarche Jean X a tenu à parler des victimes en utilisant le terme de «martyrs» et a interpellé les autorités sur leur responsabilité à garantir la sécurité de tous. Cet attentat marque sans aucun doute un point de bascule: il place les autorités devant un grand test face à la menace islamiste. Or, le fait qu'Achmed al-Chareh a serré la main de Donald Trump, qu'il a été très mou sur les attaques d'Israël dans le sud de la Syrie et ne s'est jamais prononcé sur Gaza montre qu'il a adopté une position très précautionneuse. Or celle-ci ne peut satisfaire les sunnites les plus radicaux. Pour eux, c'est un retournement de veste qu'ils ne peuvent tolérer.

## L'amnistie des indépendantistes catalans validée

**Espagne** Le Tribunal constitutionnel espagnol a validé les principaux aspects de la loi d'amnistie pour les indépendantistes catalans, promue par le gouvernement et approuvée l'année dernière par le parlement. La décision a rejeté une grande partie du recours présenté par le Parti populaire (PP, droite), opposé de manière frontale à cette loi que Pedro Sánchez a négociée avec le parti du leader sécessionniste catalan Carles Puigdemont. Le texte considère «que l'amnistie n'est pas interdite par la Constitution et que son adoption, lorsqu'elle répond à une situation exceptionnelle et à un objectif légitime d'intérêt public, peut être constitutionnellement admissible». Le leader indépendantiste, qui présidait la Catalogne lors de la tentative avortée de sécession de la région en 2017, réside toujours en Belgique pour fuir la justice espagnole. Il n'a pas bénéficié pour l'instant de la loi d'amnistie approuvée en 2024, le Tribunal suprême ayant estimé qu'elle ne s'appliquait pas aux personnes visées par une enquête pour détournement de fonds. (AFP)

## Le tribunal spécial pour l'Ukraine fustigé par Moscou

**Guerre** La Russie a fustigé jeudi l'accord signé entre le président ukrainien, Volodymyr Zelensky, et le Conseil de l'Europe afin de créer un tribunal spécial pour l'Ukraine. Lors d'un point presse, Maria Zakharova, porte-parole du Ministère russe des affaires étrangères, a dénoncé la création d'un «tribunal spécial, comme ils l'appellent, mais qui est en réalité une parodie de justice. Pour nous, le travail et les décisions de cet organe seront nuls et non avenues», a-t-elle ajouté. C'est la première fois qu'un tribunal spécial est créé sous l'égide du Conseil de l'Europe, vigie des droits de l'homme sur le continent qui compte 46 membres, dont l'Ukraine. La Russie, elle, en a été exclue peu après avoir lancé, en février 2022, une offensive à grande échelle contre l'Ukraine, qu'elle continue de bombarder quotidiennement. (AFP)

## Grèce: évacuations et dégâts en raison d'un incendie

**Sinistre** Un incendie de forêt s'est déclaré jeudi dans les localités balnéaires de Palaia Fokaia et Thymari, à 50 km à l'est d'Athènes, entraînant des évacuations et endommageant des maisons. «Il s'agit d'un feu difficile attisé par de forts vents», a indiqué à l'AFP un responsable du service de pompiers. Déclenché vers 12 h 30, heure locale, l'incendie a vite gagné en intensité et s'est rapidement étendu, menaçant des habitations. Kostas Tsigas, président de l'union des pompiers, a indiqué sur la chaîne de télévision ERT que le front du feu était particulièrement étendu: «Plus de 100 pompiers appuyés par huit bombardiers d'eau et cinq hélicoptères» luttent contre les flammes actuellement. Au moins 50 personnes ont été évacuées par les pompiers, selon ce responsable. (AFP)

## L'Iran ne veut plus être lié à l'Agence internationale de l'énergie atomique

**Nucléaire** L'annonce fait suite aux frappes américaines d'une ampleur inédite sur des sites iraniens dimanche.

Le Conseil des gardiens de la Constitution, organe chargé d'examiner la législation en Iran, a annoncé jeudi l'approbation d'un projet de loi en faveur d'une suspension de la coopération avec l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), après des frappes israéliennes et américaines sur des installations nucléaires iraniennes.

«La proposition visant à exiger du gouvernement la suspension de sa coopération avec l'AIEA a été examinée par le Conseil des gardiens et jugée conforme aux principes de la

charia et de la Constitution», a indiqué à l'agence officielle Irna le porte-parole du conseil, Hadi Tahan Nazif.

**Vote quasi unanime**

Le projet de loi sera transmis à la présidence pour ratification finale.

Mercredi, la télévision d'État a annoncé que 221 députés avaient voté en faveur du texte, un autre s'était abstenu et aucun n'avait voté contre.

L'Iran est signataire depuis 1970 du Traité de non-prolifération (TNP) garantissant l'usage

**«La proposition a été jugée conforme aux principes de la charia et de la Constitution.»**

**Hadi Tahan Nazif**  
Porte-parole du Conseil des gardiens de la Constitution

pacifique de l'énergie atomique sous le contrôle de l'AIEA.

Israël a lancé le 13 juin une campagne de bombardements qui a ciblé les installations nucléaires et militaires iraniennes et entraîné la mort de commandants militaires de haut rang et de scientifiques développant le programme nucléaire.

**De vives critiques**

Dimanche, les États-Unis, alliés d'Israël, ont lancé des frappes sans précédent sur les sites nucléaires de Fordo, Ispahan et Natanz, avant qu'un cessez-le-

feu annoncé par Donald Trump n'entre en vigueur mardi.

Depuis le début de la guerre, les responsables iraniens ont vivement critiqué l'AIEA pour son manque de condamnation des attaques israéliennes contre les sites nucléaires iraniens.

La diplomatie iranienne a notamment blâmé l'agence onusienne pour avoir adopté une résolution le 12 juin accusant l'Iran de non-respect de ses obligations nucléaires, ce qui est devenu «l'une des principales excuses» pour les attaques américaines et israéliennes. (AFP)